

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

Maître d'ouvrage

VILLE D'AUDIERNE ET DE PLOUHINEC

Objet de la consultation

Mise en lumière et animations du port d'Audierne et de
Plouhinec pour les fêtes de fin d'année

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PART

Sommaire

	Pages
<u>Article 1</u> : Prescriptions générales	3
<u>Article 2</u> : Conditions générales	5
<u>Article 3</u> : Devis quantitatif, qualitatif et estimatif.....	6
<u>Article 4</u> : Organisation, gestion et nettoyage du chantier.....	6
<u>Article 5</u> : Planning prévisionnel général envisagé	7
<u>Article 6</u> : Détails et présentations des différents sites à éclairer et animations sur les deux villes	
.....	7
<i>Ville d'Audierne</i>	
Projet 1 : Mise en lumière du quai Jean Jaurès et quai Pelletan,	
Projet 2 : Mise en lumière du pont de liaison d'Audierne et de Plouhinec	
Projet 3 : Place de la République.....	
Projet 4 : Place Gambetta : EN OPTION	
Projet 5 : Divers bateaux à caractère patrimoniaux dans l'enceinte du port ?	
.....	
<i>Ville de Plouhinec</i>	
Projet 6 : Château de Locquéran.....	
Projet 7 : Chemin de halage	
Projet 8 : Criée de Poulgoazec.....	
Projet 9 : Parking du port / Rue Toul ar Zoner.....	
<u>Annexe</u> : Photographies du projet 2022 par site	

Article 1 : Prescriptions générales

1.1 Contexte :

Les villes d'Audierne, Plouhinec se sont fédérées sur les années 2021 et 2023 afin d'offrir aux visiteurs et aux habitantes et habitants du Cap Sizun un temps fort sur les fêtes de fin d'année en créant un événementiel d'importance, « Le Goyen en lumière ».

Ce programme de mise en lumière du patrimoine portuaire commun a permis d'animer et de renforcer l'attractivité du territoire et de valoriser l'activité commerciale et entrepreneuriale sur l'ensemble du Cap-Sizun.

1.2 Périmètre et emprise du projet : Port d'Audierne/Plouhinec



1.3 Objet du marché :

Mise en lumière et animations du port d'Audierne et de Plouhinec pour les fêtes de fin d'année.

Pour ce faire, les communes respectives ont délibérées chacune dans leurs instances pour constituer un groupement de commande dont le pilotage est confié à la ville d'Audierne par :

- Délibération N° DE2022-054 du 29 mars 2022 pour la ville d'Audierne
- Délibération N° VP2022033122 du 31 mars 2022 pour la ville de Plouhinec

1.4 Objectifs 2023 :

Les deux municipalités respectives souhaitent réitérer cette opération pour la fin de l'année 2023 en créant une déambulation pédestre nocturne sur l'enclave portuaire en permettant ainsi de lier les deux identités à travers les décors et les animations proposées. Le montant estimatif de la prestation est de 100 000 euros HT ce dernier comprenant la mise en lumière et les animations.

1.5 Les sites à éclairer sont les suivants :

Pour la ville d'Audierne :

1. Quais Jean Jaurès et Quai Jaurès, de la pharmacie à l'hôtel Le Goyen,
2. Pont d'Audierne et de Plouhinec,
3. Place de la République,
4. En option : la place Gambetta,
5. En option : deux à trois bateaux à caractère patrimoniaux.

Pour la ville de Plouhinec :

6. Château de Locquéran,
7. Chemin de halage
8. Criée de Poulgoazec
9. Parking du port / Rue Toul Ar zoner.

1.6 Animations

- Feu d'artifice commun sur un temps fort de la fête (date à déterminer et à préciser par le candidat dans le mémoire technique) : budget estimatif maximum 15000 HT. En cas d'annulation liées aux conditions météorologiques inadaptées ou administratives (Ex : arrêté préfectoral interdisant les tirs d'artifices sur cette périodicité) Le candidat s'engage à assurer et à reporter sa prestation pyrotechnique sur la saison estivale. En cas d'impossibilité du report une option alternative pourra être proposer en termes d'animations.
- Une liste d'animations précisant le planning, les lieux de ces dernières est à proposer par le candidat (ex : déambulation artistique lumineuse, balades en calèche, scène mobile avec spectacles référents, cracheur de feux, marché du terroir etc...) Ces animations se dérouleront sur un temps fort et tout au long de la périodicité le candidat précisera dans son mémoire technique les dates avec la mise en œuvre d'un planning journalier comprenant les dates, horaires et lieux concernés.

- Le candidat prendra à sa charge, la conduite des opérations concernant la préparation, la coordination ainsi que le pilotage des animations vers les associations et les commerçants volontaires.

Article 2 : Conditions générales

L'entreprise aura à sa charge la prestation complète de mise en œuvre des différentes illuminations et des animations, son offre intégrera :

→ La réflexion et la prestation artistique ainsi que la mise en œuvre technique de l'ensemble des sites suivant le planning contractuel précisé dans le présent document La périodicité de mise en lumière étant fixé du vendredi 15 décembre 2023 au soir au lundi 02 janvier 2023 au soir.

→ Les animations liés à cet évènementiel ainsi que la préparation, le pilotage, la coordination et la planification liées, permettant de créer un temps fort sur la périodicité d'illuminations. En complément de la périodicité, la réalisation et la mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique sur l'emprise portuaire ainsi que des animations diverses.

La répartition des charges entre les collectivités et le titulaire se fera comme suit :

A la charge du titulaire :

- *La phase préparatoire technique concernant les cheminements de câbles,*
- *La fourniture et le montage du matériel nécessaires à l'éclairage des différents sites,*
- *La mise en œuvre et le passage sécurisé des câbleries sur les voies et parkings et les distributions vers les installations techniques d'éclairage et de programmation à distance,*
- *La location du matériel pour le montage et le démontage des différentes installations techniques,*
- *Le pilotage, la coordination, l'organisation, des moyens et des besoins matériels, humains concernant les animations,*
- *La mise en œuvre d'une astreinte en cas de dysfonctionnements ou pannes avérées en précisant les délais d'intervention impartis,*
- *Chaque candidat devra préciser et détailler dans son mémoire technique les moyens mise en œuvre pour la réalisation de ces décors.*
- *A la charge des deux communes respectives (selon préconisations du prestataire à préciser dans le mémoire technique) :*
- *La rédaction des différents arrêtés de circulation et la mise en sécurité et la réservation des voies et zones de stationnement en fonction du planning contractuel d'intervention de l'entreprise et de ses sous-traitants,*
- *Les demandes d'ouverture, la gestion et la mise à disposition des différents coffrets provisoires et la mise en œuvre des coffrets techniques auprès des fournisseurs d'énergie,*
- *Les fournitures et mise à disposition des coffrets de distribution 32 A triphasé et 16 A monophasé utilisés sur les décors 2022*
 - o *Pour Plouhinec : 2 coffrets triphasés 32A / 2 coffrets monophasés 16A / 2 compteurs provisoires triphasés + neutre 30-60A*
 - o *Pour Audierne : 1 coffrets triphasés 32A / 4 coffrets monophasés 16A / 1 compteur provisoires triphasés + neutre 30-60A*
- *Les fournitures et mise à disposition des différents lests bétons d'une tonne et leurs habillages bois en phase préparatoire*
 - o *Pour Plouhinec : 6 lests béton et 6 mâts bois ht 8 m*
 - o *Pour Audierne : 7 lests béton et 7 mâts bois ht 8 m pour le quai Jaurès et Pelletan*

- *La coupure des points électriques lumineux demandée par l'entreprise pour la mise en valeur des différents sites pendant le feu d'artifice et les mises en lumières.*

Les deux collectivités n'imposent pas de décors précis au prestataire, cependant l'ensemble des décors et couleurs proposés devront être en liaison avec la thématique et l'imaginaire de Noël.

Concernant la technique, la prestation aura pour mission primordiale de mettre en valeur les caractères portuaires, architecturaux et arborés des sites par des effets 2D et 3D. Les moyens techniques utilisés par le prestataire sont libres. Ils devront cependant être décrits dans la note technique.

Le titulaire visera (signature et tampon de l'entreprise) l'ensemble des documents du dossier de consultation et s'engagera à respecter toutes les conditions qui y sont définies.

Le titulaire du marché et les éventuels sous-traitants devront se rendre compte, sur place, des travaux à effectuer, de leur nature et de leur importance, ainsi que de la configuration des lieux et des conditions d'accès et d'exécution.

Le candidat incorporera dans le prix global tous les travaux indispensables et précisera et quantifiera dans son mémoire technique les compléments éventuels à solliciter (renforts moyens humains /services techniques communaux et besoins de fournitures (ex : sapins)

Il suppléera par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient été omis.

Il ne pourra se prévaloir, après le dépôt de sa candidature, d'erreurs ou d'omissions aux plans et aux textes du C.C.T.P.

L'entrepreneur reconnaît par la signature de l'acte d'engagement qu'il a une parfaite connaissance du terrain sur lequel les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerera de toutes les difficultés afférentes à ce dernier.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel) pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du projet.

Les renseignements donnés au présent C.C.T.P. et dans les différents documents du projet ne constituent que des éléments d'informations qu'il appartiendra à l'entrepreneur de compléter et de vérifier sous sa responsabilité avant de proposer son offre. La prise de métrés et de côtes est à la charge de l'entreprise et la visite sur site est donc obligatoire.

Pour tous les travaux exécutés et à tout point de vue, les entrepreneurs seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leur travail, aux particuliers occupant la voie publique, aux passants, aux riverains et à leurs immeubles.

Le titulaire du marché sera également responsable de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les câbles, canalisations et ouvrages rencontrés. Il devra prendre connaissance de la présence de ces derniers et, dans le cas d'une dégradation accidentelle, assurer la réparation et payer les indemnités qui lui seraient réclamées pour interruption de service (eau, gaz, électricité, France Télécom, assainissement).

Le titulaire prévoira dans son offre la préparation et le pilotage d'une réunion publique commune à Audierne et Plouhinec.

Nb : Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, la maîtrise d'ouvrage est entièrement dérogée de toute responsabilité.

Article 3 : Devis quantitatif, qualitatif et estimatif

Le candidat remettra une décomposition du prix global et forfaitaire dans laquelle devront clairement apparaître les différents postes de travaux, les quantités ainsi que le prix unitaire des prestations demandées.

Article 4 : Organisation, gestion et nettoyage du chantier

Le titulaire assurera pour son compte et le compte des éventuels sous-traitants le nettoyage et la bonne tenue du chantier (enlèvement des débris divers, nettoyage des lieux après intervention, retrait de tous matériaux dangereux ou pouvant être dangereux pour autrui).

En cas de déficience, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire exécuter ce nettoyage par une entreprise extérieure à la charge du titulaire.

Le titulaire du marché devra s'assurer de l'organisation matérielle du chantier. Pour se faire, il devra :

- *Se conformer aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité des ouvriers en vigueur,*
- *Assurer la remise en état des espaces publics dont l'occupation aurait été rendue nécessaire pour le dépôt de matériaux ou autres accessoires de chantier,*
- *Assurer en parfaite conformité l'entretien, le balisage, la mise en place des clôtures liés à la sécurité du chantier lors de la mise en œuvre, du temps de fête et de la dépose.*

Article 5 : Planning prévisionnel général envisagé

- Du jeudi 29 juin au mardi 1^{er} août 2023 : Consultation des entreprises,
- Mardi 1^{er} août 2023 à 16 heures : Fin de consultation,
- Septembre/ début octobre : Choix du candidat par les villes de Plouhinec et d'Audierne. Notification du marché,
- Octobre / Novembre : Préparation et mise en œuvre de la prestation sur les sites
- Décembre / Janvier : mise en lumière à partir du vendredi 15 décembre – 18h jusqu'au lundi 02 janvier 2023 inclus. Période d'illuminations de 18 à 23h tous les soirs calendaires.
-

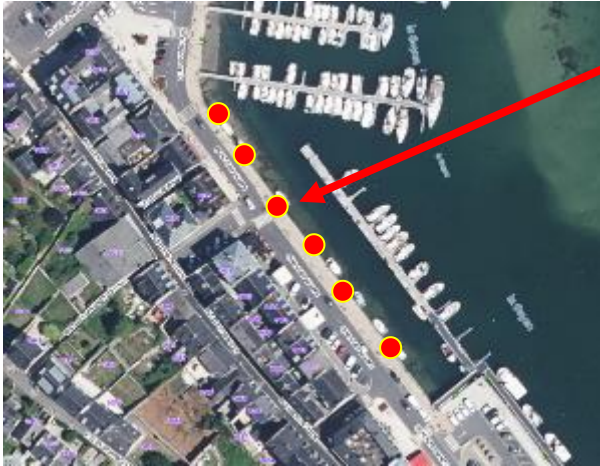
Article 6 : Détails et présentations des différents sites à éclairer et animations sur les deux villes

INSTALLATIONS TECHNIQUES à AUDIERNE
Centre-ville et littoral

Projet 1 : Mise en lumière et mapping des quais Jean Jaurès, Camille Pelletan

Technique à utiliser : mise en œuvre de projecteurs pour éclairage ou mapping sur les bâtiments bordant les quais Jean Jaurès, Camille Pelletan.

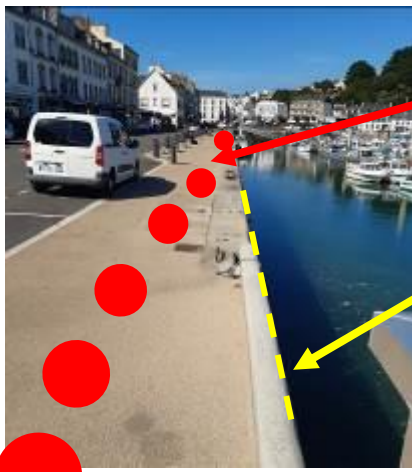
Thématique : projection ou éclairage liée à l'univers de Noël.



Quai Jean Jaurès (des numéros 3 à 12)

Travaux réalisés par les services techniques de la ville d'Audierne :

- Si nécessaire à préciser dans son mémoire technique par l'entreprise, mise en œuvre des six à sept lests bétons / habillage bois et installation des 6 à 7 mâts bois en accord avec le planning prévisionnel de l'entreprise,
- Démarches administratives auprès du Syndicat Mixte des ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille pour autorisation de branchement électrique sur TGBT,
- Si nécessaire à préciser dans son mémoire technique, mise à disposition d'un coffret électrique en 32 A triphasé en P17 à raccorder sur coffret pontons,
- Coupure des points lumineux nécessaires à la mise en œuvre du décor.



Sept mâts

- Entre la mairie et le commerce d'optique,
- Le long de la bande de stationnement,
- Environ 20 mètres entre chaque mât.

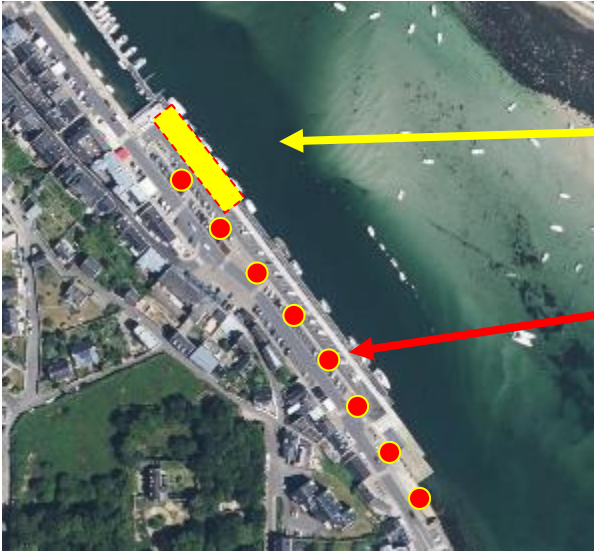


12 quai Jean Jaurès : entrée du ponton



A la charge de l'entreprise

- Distribution câblerie, fourniture et mise en place des installations techniques et des projecteurs pour le mapping ou éclairage des bâtiments,
- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques nacelle et manitou.



Quai Pelletan

Travaux réalisés par les services techniques de la ville d'Audierne :

- Réservation de places de stationnement (dépose de matériel) et des autorisations nécessaires en fonction du planning prévisionnel de l'entreprise,
- Ouverture et mise à disposition des différents coffrets électriques placés entre les murets.

A la charge de l'entreprise :

- Montage des spots et câbleries nécessaires, sur boîtiers d'éclairage public présents sur chaque mât,
- Passage câbles et distribution,
- Location du matériel pour travaux en hauteur et logistique et transport (Nacelle / Manitou)

Quai Pelletan : entrée de la zone de stationnement



8 points sur le réseau de l'éclairage public



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 029-200054724-20230926-DE2023_111-DE



Coffrets électriques présents sur les quais Jean Jaurès et Pelletan.

Projet 2 : Mise en lumière du pont de liaison des villes de Plouhinec et d'Audierne

Technique à utiliser : à définir par l'entreprise.

Thématique :



Pont de liaison des villes de Plouhinec et d'Audierne (numéro 2)

Emplacement du coffret branchement électrique et situation pour passage de câbles.

Travaux réalisés par les services techniques de la ville d'Audierne :

- Démarches administratives et mise en œuvre du branchement provisoire de distribution électrique,

A la charge de l'entreprise :

- Distribution câblerie et passage de câbles sur chaussée, fourniture et mise en place des installations techniques et des projecteurs pour mapping sur le bâtiment,
- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques.

Projet 3 : Place de la République

Technique à utiliser : mise en œuvre de projecteurs pour éclairage sur les bâtiments bordant la place.

Thématique : projection liée à l'univers de Noël.



Travaux réalisés par les services techniques de la ville d'Audierne :

- Démarches administratives et réservation du stationnement en fonction du planning prévisionnel de l'entreprise,
- Démarches administratives et mise en œuvre du branchement provisoire de distribution électrique,
- Si nécessaire à préciser par l'entreprise dans son mémoire technique, mise à disposition au besoin de quatre coffrets électriques en 32 ampères monophasé et un 32 ampères en triphasé.

A la charge entreprise :

- Distribution câblerie et passage de câbles sur chaussée, fourniture et mise en place des installations techniques et des projecteurs pour éclairage ou mapping sur bâtiments
- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques.

Place de la République : coffret sur site et détail du branchement de l'année 2022

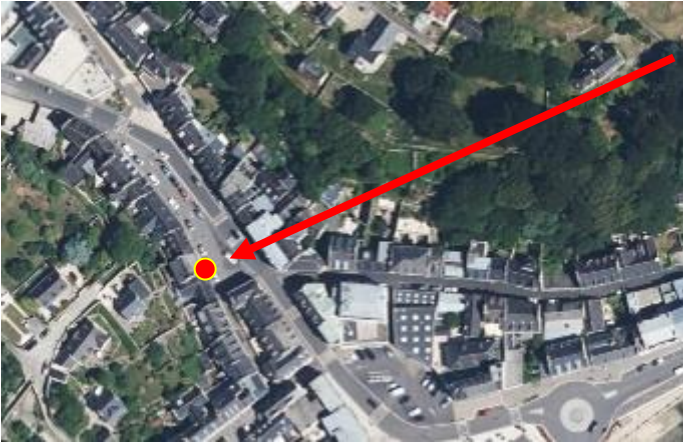
Projet 4 : Place Gambetta : EN OPTION

Technique à utiliser : mise en œuvre de projecteurs pour mapping sur les bâtiments bordant la place et ne gênant la circulation de la Route Départementale 784.

Thématique : projection liée à l'univers de Noël.

Travaux réalisés par les services techniques de la ville d'Audierne

- Branchement provisoire sur coffret électrique par un entreprise agréée.



3 points existants sur le réseau de l'éclairage public



Projet 5 : Animation spectacle pyrotechnique sur l'emprise portuaire

Lieu : emprise portuaire



Travaux réalisés par les services techniques de la ville d'Audierne et de Plouhinec :

- Démarches administratives et réservation du stationnement en fonction du planning prévisionnel de l'entreprise,
- A la demande du prestataire coupure des points lumineux nécessaires aux horaires et jours demandés à la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique,
- Si nécessaire à préciser par l'entreprise dans son mémoire technique, mise à disposition d'une barge flottante.

A la charge de l'entreprise :

- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques, fournitures et matériels pyrotechniques.

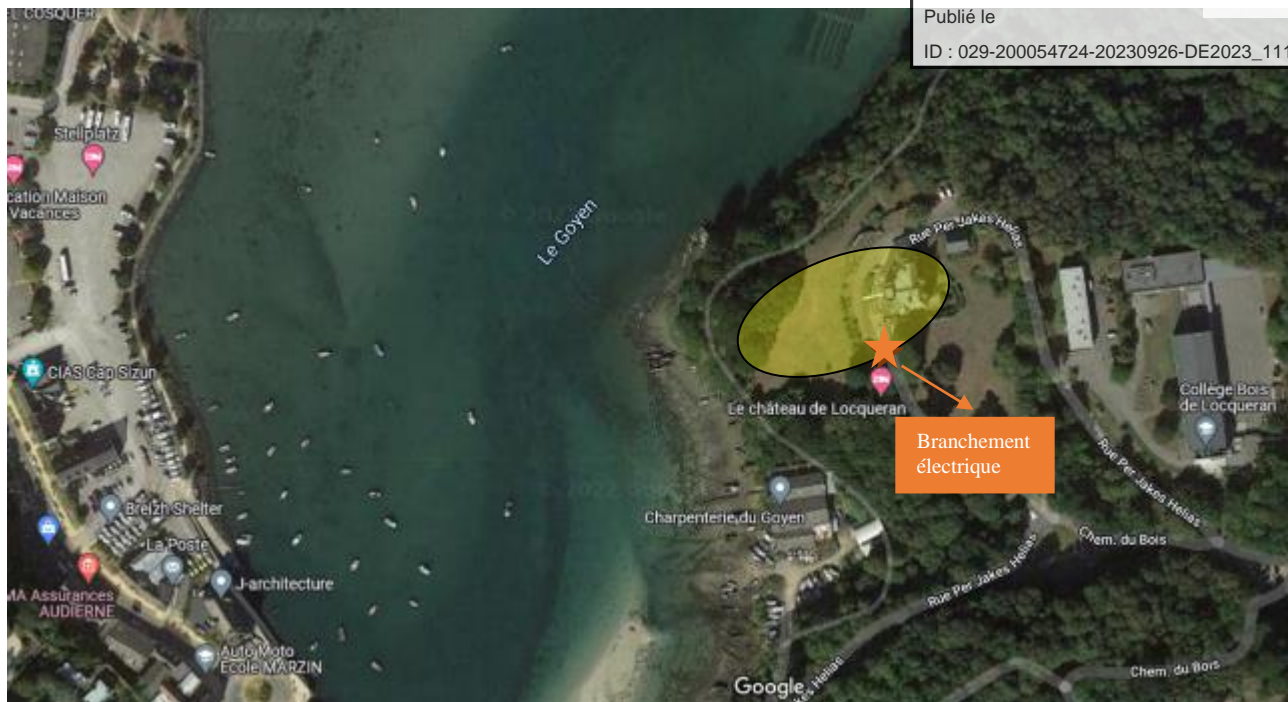
INSTALLATIONS TECHNIQUES à PLOUHINEC
Centre-ville et littoral

Projet 6 : Château de Locqueran

Technique à utiliser : mise en œuvre de projecteurs pour mapping ou éclairage sur le château ainsi que illuminations possibles sur la plaine située entre le Goyen et le château.

Le château est une copropriété privée dont la collectivité a obtenu un accord sur les illuminations de Noël 2021.

Thématique : projection liée à l'univers de Noël.



A la charge de l'entreprise :

- Distribution câblerie et passage de câbles, fourniture et mise en place des installations techniques et des projecteurs pour mapping sur le bâtiment et illumination sur la plaine,
- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques.

Travaux réalisés par les services techniques de la ville de Plouhinec :

- Branchement provisoire sur coffret électrique par un entreprise agréée
- Fourniture et pose de massifs béton pour support des mâts provisoires si nécessaire,
- Démarches administratives auprès de la copropriété.

Projet 7 : Chemin de Halage

Technique à utiliser : mise en œuvre de projecteurs pour mapping sur le cheminement piéton, la grève et/ou de la frondaison arborée existante.

Thématique : projection liée à l'univers de Noël.



A la charge de l'entreprise :

- Distribution câblerie et passage de câbles, fourniture et mise en place des installations techniques et des projecteurs pour mapping y compris mâts provisoires en bois ou métalliques,
- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques.

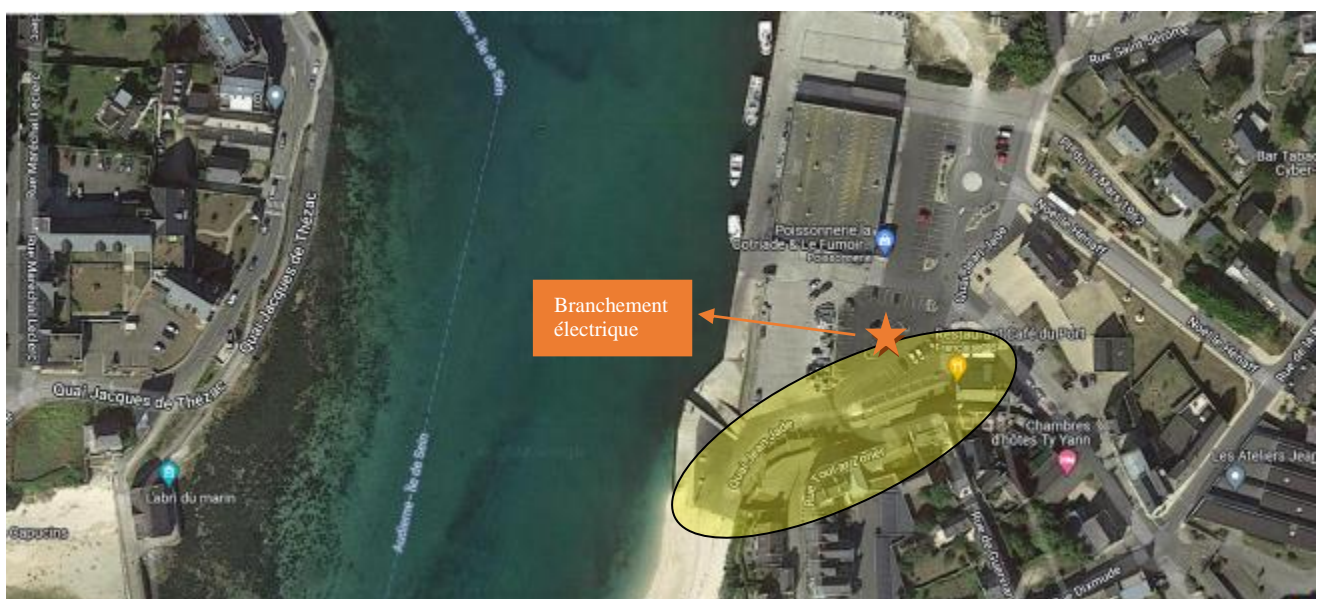
Travaux réalisés par les services techniques de la ville de Plouhinec :

- Branchement provisoire sur coffret électrique par un entreprise agréée,
- Fourniture et pose de massifs béton pour support des mâts provisoires si nécessaire,
- Démarches administratives (autorisations vers le syndicat mixte des ports, arrêtés et permissions de voirie) selon le planning du prestataire.

Projet 9 : Parking du port / Rue toul ar zoner

Technique à utiliser : mise en œuvre de projecteurs pour mapping sur le patrimoine bâti.

Thématique : projection liée à l'univers de Noël.



A la charge de l'entreprise :

Mise en lumière et animations du port d'Audierne et de Plouhinec pour les fêtes de fin d'année. C.C.T.P.

- Distribution câblerie et passage de câbles, fourniture et mise en place des projecteurs pour mapping y compris mâts provisoires en bois ou métalliques,
- Location de matériel pour la mise en œuvre des installations techniques.

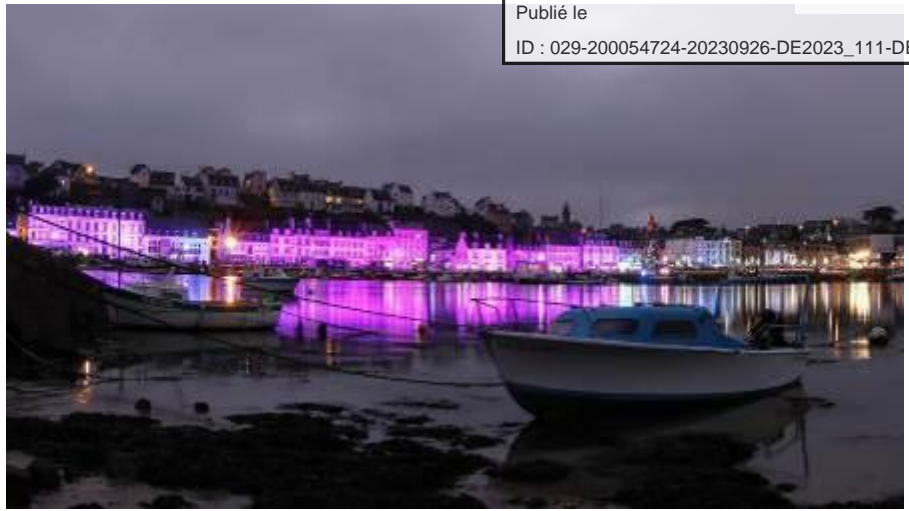
Travaux réalisés par les services techniques de la ville de Plouhinec :

- Branchement provisoire sur coffret électrique par un entreprise agréée,
- Fourniture et pose de massifs béton pour support des mâts provisoires si nécessaires,
- Démarches administratives (autorisations vers le syndicat mixte des ports, arrêtés et permissions de voirie) selon le planning du prestataire.

Annexe : photographies du projet 2021 par site

Quais d'Audierne





Place de la République



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

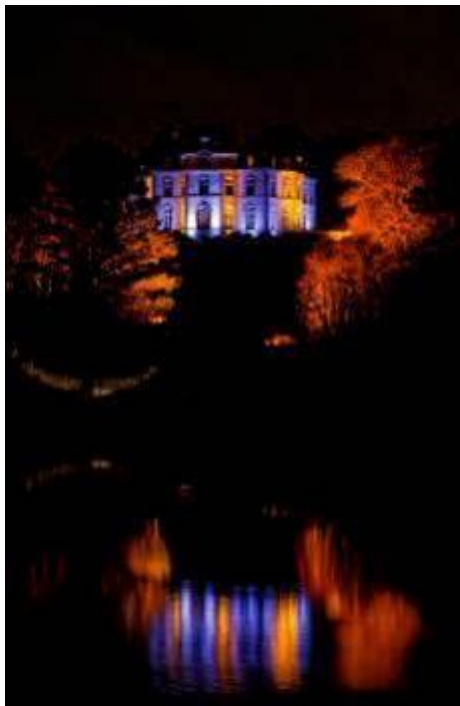
Publié le

ID : 029-200054724-20230926-DE2023_111-DE



Château de Locquéran





Trame arborée Bois de Locqueran côté Plouhinec



Port de Poulgoazec / rue Toul ar Zoner

